

DCM N° 2023-09/035

Séance du 15 septembre 2023

Le conseil municipal dûment convoqué le 15 septembre 2023 à 18h30, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de Choisey, **sous la présidence de** Madame THEVENIN Hélène, Maire

Date de la convocation : 08 septembre 2023	La liste des délibérations affichée et publiée le 20/09/2023
Nombre de conseillers en exercice : 13	Acte rendu exécutoire le :

PRESENTS : THEVENIN Hélène, BARRET-PAQUES Béatrice, BARTHE Olivier, CRETIN Bérengère, DEMONT PRENAT Sylvie, DUBOIS Stéphane, LACROIX Marie-Paule, LAVRUT Arnaud, MAUPOIL Florence, METRAILLE Thomas, SIBILLE Laurent, VALENTE Nathalie (12 présents)

ABSENT(S) Excusé(s) : DIAS Edouard,

POUVOIRS en application de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du CGCT,
Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. DIAS Edouard	à	Mme THEVENIN Hélène

Secrétaire de séance : Madame DEMONT PRENAT Sylvie désignée conformément à l'article L.2121-6 du CGCT.

OBJET : Soutien 2023 à l'opération « Communs solidaires »

L'association Semons l'Espoir a porté le projet de construction de la Maison des Familles située sur le site du pôle santé à proximité du CHU de Besançon.

Cette maison d'accueil et d'hébergement, gérée par l'Association Semons l'Espoir, offre depuis 2014 un espace de détente et de repos (33 chambres) aux proches de personnes hospitalisées, enfants et adultes, ainsi qu'aux patients pris en charge en ambulatoire.

Depuis 2022, l'association lance « La Maison des Familles phase II » : projet d'extension par la création de 12 chambres supplémentaires.

Dans ce cadre, elle lance à nouveau une opération de soutien « Communes Solidaires » au titre de l'année 2023 et propose aux communes d'y participer à hauteur de 20 centimes d'euros par habitant ou un montant de leur choix.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de soutenir l'opération d'extension de la « Maison des Familles » en versant une aide de 0.20 € par habitant soit 210 € dans le cadre de l'opération de soutien 2023
- PRECISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2023

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire
Mme THEVENIN Hélène

